

Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève

T + 41 22 809 02 00

www.acgf.ch – acgf@football.ch



06.07.2022

COMMUNIQUE OFFICIEL n°01

CALENDRIER

BOYCOTT FC OSAS

Par décision du 27 mai 2022, la Commission de contrôle et de discipline de l'ASF, a boycotté le Club du FC Osas pour non-accomplissement des obligations financières envers l'ASF.

En l'absence de tout recours, cette décision est entrée en force depuis le 3 juin 2022.

Par conséquent, il est fait interdiction à toutes équipes de ce club de disputer tout match amical et toute compétition officielle ou de participer à une activité de l'Association, d'une section ou d'une association régionale. Pendant toute la durée du boycott, aucune demande de qualification et de transfert, ni aucun contrat de prêt en faveur de ce club ne seront traités.

Enfin, conformément au Règlement disciplinaire de l'ASF, trois points sont retirés à la première équipe du club.

SAISON 2022-2023

Reprise des championnats :

- | | |
|---|---------------------------|
| - Brack.ch Youth League | Dimanche 28 août 2022 |
| - Seniors 30+, 40+ et 50+ | vendredi 2 septembre 2022 |
| - Juniors A -B -C -D -E -FF19 -FF15 et FF12 | samedi 3 septembre 2022 |
| - Actives et Actifs | dimanche 4 septembre 2022 |

STADE DE LACONNEX

Les travaux pour le nouveau terrain synthétique vont débuter cet été. Le club n'aura par conséquent pas de terrain pour le tour d'automne 2022. L'ACGF inversera dès lors tous les matchs de toutes les équipes à domicile du FC Etoile-Laconnex. Merci de réserver un bon accueil aux équipes de FC Etoile-Laconnex.

MANIFESTATIONS

Tirage au sort des groupes

6 juillet 2022 à 19h au Stade de Laconnex

Pour le tirage au sort des groupes, vous pouvez réserver votre repas (salade et grillade de viande mixte) auprès du tenancier de la buvette de Laconnex, Monsieur Marc Hofer (076 377 97 16).

INFORMATIONS DIVERSES

INTERDICTION DE FUMER SUR TOUS LES TERRAINS DE FOOT DU CANTON

Suite à diverses modifications, adoptées par le Grand Conseil le 28 janvier 2022, de la loi cantonale sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIF – K1 18), l'ACGF vous informe qu'il est dorénavant interdit de fumer sur tous les terrains de foot du canton, y compris les aires réservées aux spectateurs ! Font exception à cette interdiction générale uniquement les terrasses des cafés, buvettes et restaurants font exception à cette application.

ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES 2022

Nous vous informons que l'Assemblée Générale des Délégués 2022 de l'ACGF, organisée par US Genève-Poste FC, aura lieu le samedi 15 octobre 2022 à la salle des fêtes de Thônex.

INFORMATION DE LA COMMISSION DES ARBITRES

La Commission des Arbitres communique qu'elle est à disposition des clubs pour des discussions, partages et explications concernant tout sujet en lien avec l'arbitrage. Si vous êtes intéressés, des membres de la commission peuvent se déplacer dans vos clubs pour un rendez-vous avec votre comité, vos entraîneurs, etc. Merci de contacter directement par e-mail son président, perez.augustin@football.ch.

LICENCE ENFANTS

A partir de la saison 2022/23, une licence sera obligatoire pour toutes les catégories (adaptation des statuts de mai 2021 par l'Assemblée des délégués de l'ASF). Cela signifie que les enfants des catégories G et F seront désormais également soumis à l'obligation de licence. Il n'y a pas de frais d'adhésion pour les deux catégories mentionnées. Les frais d'inscription ne sont dus qu'en cas de passage à la catégorie E (facturation automatique).

Les enfants qui ont déjà été enregistrés avant le 1er juillet 2022 au moyen de clubcorner.ch doivent malheureusement, en raison des directives de la FIFA, être à nouveau enregistrés "officiellement" au moyen d'une procédure d'inscription simplifiée avant le passage à la catégorie E. Cela concerne les enfants nés en 2013 et plus jeunes.

Les clubs pourront saisir les demandes de licence pour les enfants dans Clubcorner à partir du 1er juillet 2022 et il leur sera demandé de licencier tous les enfants actifs dans le club jusqu'au 31 décembre 2022.

REPARTITION DES CLASSES D'AGE DANS LE FOOTBALL DE BASE POUR LA SAISON 2022/2023

Il y a lieu de bien tenir compte de la répartition des classes d'âge auprès des joueuses juniors et des juniors. Pour la saison 2022 / 2023 ces classes d'âge sont réparties comme suit :

Juniors A - 01.01.2003 - 31.12.2005

Juniors B - 01.01.2006 - 31.12.2007

Juniors C - 01.01.2008 - 31.12.2009

Juniors D - 01.01.2010 - 31.12.2011

Juniors E - **01.01.2012** - 31.12.2013

Juniors F - **01.01.2014** - 31.12.2015

Juniors G - **01.01.2016** - 31.12.2017

Les juniors A et B (01.01.2003 - 31.12.2007) peuvent être alignés dans les équipes d'actifs.

Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A, les juniors C dans la catégorie des juniors B, les juniors D dans la catégorie des juniors C, les juniors E de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors D, les juniors F de la classe d'âge supérieure (avec qualification ASF) dans la catégorie des juniors E et les juniors G de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors F.

Joueuses juniors

FF-19 - 01.01.2004 – 31.12.2007 – peuvent être alignées dans les équipes d'actives.

FF-15 - 01.01.2008 – 31.12.2011

FF-12 - 01.01.2011 – 31.12.2014

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent dans la classe d'âge la plus jeune de leur catégorie sont également qualifiées dans la catégorie junior inférieure. Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat de filles) les joueuses plus âgées ne sont pas admises.

TOURNOIS AUTORISES PAR L'ACGF

L'ACGF rappelle aux clubs que tous les tournois en salle et en plein air doivent lui être préalablement annoncés à l'aide du formulaire « demande d'autorisation d'organiser un tournoi de football ». Ce formulaire est disponible en cliquant sur le lien suivant :

http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resources//formulaire_demande_d_autorisation.pdf

Les clubs n'ayant pas préalablement annoncé leur tournoi feront l'objet d'une amende administrative de Fr. 200.--.

LA VIE DES CLUBS – INFORMATIONS N'ENGAGEANT PAS LA RESPONSABILITE DE L'ACGF

Genève, le 6 juillet 2022/nw